



Session d'Automne 2015

Motion

Objet : Position de la section 10 du CoNRS sur le financement de la recherche

La section 10 du Comité National de la Recherche Scientifique désapprouve les choix politiques de ces dernières années relatifs aux modes de financement public de la recherche scientifique. A budget constant, le renforcement des moyens alloués aux transferts technologiques et à l'innovation (via les SATT, les IRT, les ITE,...) s'effectue au détriment des recherches plus amont, qui souffrent notamment d'une diminution inquiétante du volume des programmes financés par l'ANR. Ni les moyens alloués par les régions, ni ceux associés aux structures de type EquipEX, LabEx ou IdEx ne compensent cette diminution, et ce d'autant plus qu'une grande disparité régionale existe.

Dans un contexte mondial très concurrentiel, la communauté scientifique s'épuise à répondre aux différents appels d'offres en y perdant efficacité et motivation. La section 10 souhaite que cette politique soit redéfinie en faveur d'un rééquilibrage en direction de la recherche amont.

Motion adoptée à l'unanimité le 27 octobre 2015

M. Jaques MAGNAUDET
Président de la section 10

Destinataire(s) :

- M. Thierry MANDON, Secrétaire d'Etat à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche
- Mme Anne PEYROCHE, Directrice adjointe de cabinet du Secrétariat d'Etat à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche, en charge de la recherche.
- M. Alain FUCHS, Président du CNRS
- M. Philippe BAPTISTE, Directeur Général Délégué à la Science
- M. Bruno CHAUDRET, Président du Conseil Scientifique du CNRS
- M. Philippe BUTTGEN, Président de la CPCN
- M. Jean-Yves Marzin, Directeur de l'INSIS
- Mme Dany ESCUDIE, Présidente du Conseil Scientifique de l'INSIS